

Communiqué SIX Swiss Exchange n° 08/2018

Titre	Réduction des taxes de capacité sur les produits structurés – Ajustement du tarif du négoce
Catégorie	Réglementation
Autorisé par	Alain Picard, Head Product Management Christoph Schuler, Head Structured Products Product Management
Pages	1
Date	06.03.2018

Information 

Contenu du présent communiqué:

- Publication «Tarif du négoce» pour la réduction des taxes de capacité sur les produits structurés
-

Dans le [Communiqué SIX Swiss Exchange 45/2017](#), SIX Swiss Exchange a annoncé la réduction des taxes de capacité dans le segment de négoce des produits structurés avec effet à compter du 1^{er} avril 2018.

Le manuel «Tarif du négoce» a été modifié en relation avec la réduction des taxes de capacité sur les produits structurés et entrera en vigueur au 1^{er} avril 2018.

Vous trouverez dans le tableau ci-après un aperçu des modifications:

Document	Type de modification	Référence	Titre
Tarif du négoce	Ajustement	Annexe J – ch. 3.1.2	Produits structurés – Capacités assujetties à la taxe

La version actualisée du [Tarif du négoce](#) est disponible dès à présent sur le site Internet de SIX Swiss Exchange.

SIX Swiss Exchange s'efforce de développer en permanence les modèles tarifaires et de les adapter aux besoins du marché.

Pour de plus amples informations, Member Services est à votre entière disposition:

Téléphone: +41 58 399 2473

E-mail: member.services@six-group.com

Liens vers SIX Swiss Exchange:

www.six-swiss-exchange.com | [Member Section](#) | [Formulaires](#) | [Règlements](#) | [Directives](#)